

## Procédure pour une SSII ?

Par **Mel67**, le **15/03/2007** à **09:33**

Bonjour,

J'ai quelques petits soucis avec mon employeur... Un cumul de petites choses qui font que j'ai vraiment l'impression que mon employeur se moque de moi!

[b:2cflzj1w]La question que je me pose est est ce qu'il vaut mieux commencer par contacter l'inspection du travail ou directement les prud'hommes?[/b:2cflzj1w] J'ai déjà envoyé un recommandé de 4 pages à mon employeur pour le prévenir de tout ce qui n'était pas clair... Je suis sans réponse à ce recommandé envoyé début décembre 2006.

PS : il s'agit d'une SSII, je ne sais pas si ça change qqchse ou non.

Merci.

Par **Camille**, le **15/03/2007** à **16:31**

Bonjour,

Comment voulez-vous qu'on vous réponde si vous ne donnez pas plus de détails sur ce que vous reprochez à votre employeur ?

D'une façon générale, moi je commencerais par aller voir l'inspection du travail avant de mobiliser "l'artillerie lourde". Ne serait-ce que pour savoir si ce qu'on reproche est bien justifié ou pas.

Par **bob**, le **15/03/2007** à **17:26**

C'est quoi une SSII???

Par **Mel67**, le **16/03/2007** à **09:27**

Bonjour,

Oui effectivement, j'ai fait court... La liste est vraiment longue, mais je vais essayer de résumer clairement la situation.

Pour que ce soit plus clair, je vais définir SSII : Société de Service en Ingenierie Informatique. Sur le fond, ça fonctionne comme de l'interim : je suis envoyée chez les clients qui ont besoin

de qqun sur une période précise.

Donc là ou les soucis ont commencés, c'est en aout 2006, quand le client à demandé à ce que je fasse 39h effectives (puisque c'est le contrat qu'il avait avec ma boite). Mais mon contrat est de 37h effectives : 35h payée et le reste en RTT. J'avais convenu par téléphone avec mon employeur que les 2h restantes (de 37 à 39h) seraient payées en heures supp, qu'il suffisait de les rajouter sur le rapport que je fourni tous les mois.

A priori, pas de souci, sauf qu'au jour d'aujourd'hui, je n'ai eu ni paiement de ces heures, ni récup!

Ensuite dans le genre impayé, il y a aussi le 26 décembre. En alsace c'est un jour férié, or le client étant une boite nationale à demandé à ce que ce soit un jour travaillé : pas de souci, je l'ai fait les 2 années précédentes. Or cette année, pas de paiement du jour férié, on m'a juste donné un jour de RTT supplémentaire (mais que je n'ai pas eu, et d'ailleur j'en veux pas! Je veux être payée jour férié!)

Après ya aussi des histoires d'ordre de mission, soit qui sont faux, soit que je n'ai pas eus... Des histoires d'inter-contrat ou tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, des formations refusées,.... et ça continue et continue!

[b:c1wt9tjq]Bref, j'ai donc décidé de jeter un oeil sur les closes de mon contrat... Cerise sur le gâteau!!! Je n'ai jamais eu la copie des 10pages que j'ai signées lors de mon embauche!!![b:c1wt9tjq] J'ai donc immédiatement envoyé un recommandé pour signaler ce problème et tous les autres (début décembre 2006) et je suis sans réponse à ce jour.

BRAVO si vous êtes arrivé jusque là.. parce que c'est long!!! J'ai essayée de résumer tout en restant très claire.

Donc voilà pourquoi je me demande si à ce stade là "l'artillerie lourde" ne serait pas la meilleure solution. J'ai essayé de contacter l'inspection du travail, mais leurs horaires correspondent aux miennes, voilà pourquoi je me tourne vers vous.

Par **Camille**, le **16/03/2007** à **14:28**

Bonjour,

A mon humble avis, il vous faudra quand même trouver une solution pour aller les voir, parce que je ne crois pas que ce forum puisse vous aider beaucoup.

Le problème d'une "artillerie lourde", c'est qu'elle ne peut pas s'engager sur un "terrain miné". Donc, pas d'autre solution que de "déblayer le terrain" avant. C'est l'inspection du travail la mieux placée pour ça et qui pourra vous dire "ça, c'est normal et ça, c'est pas normal".

En tout cas, c'est ce que je ferais à votre place.

Mais, comme je l'ai dit, avez-vous quand même déjà essayer d'avoir un responsable de la SSII au téléphone ? Ou d'aller voir sur place ?

Par **Mel67**, le **16/03/2007** à **15:12**

Re-bonjour,

Mon affaire est assez complexe... et même moi je m'y perd (heureusement j'ai commencé à monter mon dossier avec tous les éléments bien classés...).

Pour encore clarifier la situation : je suis actuellement en période d'inter-contrat (depuis le 1er janvier) et je vois mon employeur tous les jours (!) puisque je dois faire acte de présence à l'agence. Cependant il ne dit rien, est toujours en réunion ou en déplacement... J'ai été convoquée début janvier pour me passer un savon car "[i:c4qby06c]envoyer des recommandés, ce ne sont pas des manières!!! Si on veut joindre qqun, il y a d'autres moyens!"[/i:c4qby06c] (ça faisait 3 mois que je n'arrivait pas à le joindre c'est pourquoi j'ai opté pour le recommandé) Et pour conclure l'entretien, j'ai "[i:c4qby06c]été prévenu[/i:c4qby06c] qu'il y aurait une réponse à ce courrier.

Etant donné qu'il m'est difficile de joindre l'inspection du travail, je pense que je vais

directement contacter un avocat. Image not found or type unknown